

*Votre compte ameli vous simplifie la vie ! La CPAM des Flandres vous accompagne afin de profiter de ses nombreuses fonctionnalités :*

### Zoom sur la déclaration de naissance en ligne

Votre enfant vient de naître, déclarez sa naissance en ligne pour que ses soins soient pris en compte par l'Assurance Maladie. Suite à cette déclaration, votre enfant sera inscrit sur votre carte Vitale.

#### 4 jours minimum après la déclaration en mairie, connectez-vous à votre compte ameli

- repérez l'onglet « Mes démarches » puis sous la rubrique « Déclarer un changement de situation », cliquez sur « Naissance de mon enfant » ;
- renseignez le nom, prénom, la date de naissance et le département de naissance de votre enfant puis cliquez sur « continuer » ;
- indiquez le numéro de sécurité sociale du père et de la mère de l'enfant puis cliquez sur « continuer » ;
- confirmez le prénom usuel de l'enfant puis cliquez sur « valider » ou « modifier » en cas d'erreur.

La déclaration de naissance en ligne est terminée. Quelques jours après, vous recevez un e-mail dans la messagerie de votre compte ameli vous invitant à mettre à jour votre carte Vitale.

Suite à ce message, vous pouvez télécharger l'attestation de droits (sur laquelle figure désormais votre enfant) directement depuis votre compte ameli que vous devez adresser à la mutuelle (celle à laquelle l'enfant sera rattaché).

**Attention :** assurez-vous que votre adresse e-mail soit bien validée/valide, condition obligatoire pour bénéficier du service en ligne. Si ce n'est pas le cas, un message d'erreur apparaît et vous serez guidé pour pouvoir valider votre adresse e-mail. Assurez-vous que votre adresse postale soit mise à jour.

**Bon à savoir :** vous pouvez déclarer la naissance de votre enfant depuis l'application ameli pour smartphone et tablette.

**Pensez-y :** envoyez un acte de naissance à la CAF et à vos employeurs.



Pour ouvrir votre compte, rendez-vous sur [ameli.fr](https://ameli.fr)